

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP, TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2024, À LA SALLE KAMOURASKA DU CENTRE DE SERVICES DE RIVIÈRE-DU-LOUP, À 19 H 30.

Étaient présents :

Nom	Statut	Conseil d'établissement des écoles
Jessica Poirier	Représentante	Vents-et-Marées et Desbiens
Cloé Gagné	Représentante	des Vieux-Moulins et Saint-Modeste
Kaden Viel	Représentant	internationale Saint-François-Xavier
Véronique Domingue	Représentante	La Croisée I et II
Kelly Sirois	Substitut	La Croisée I et II
Claudia Bilodeau	Substitut	Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins
Jessica Lavoie	Représentante	Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)
Anaïs Berger	Substitut	Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)
Frédérique Dionne	Représentante	Sacré-Cœur
Véronique Brillant	Représentante	de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante
Rachel Rioux	Représentante	des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié
Claude Beaulieu	Substitut	secondaire de Rivière-du-Loup
Mélanie Ouellet	Représentante	secondaire Chanoine-Beaudet
Meggie Francoeur	Représentante	polyvalente La Pocatière
Claude Beaulieu	Représentant	CCSEHDAA

Étaient absents :

Conseil d'établissement de l'école : Roy et Joly
Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais

Étaient sans représentation :

Conseil d'établissement de l'école : Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou
Lanouette
Monseigneur-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno

Étaient également présents :

Antoine Déry, invité
Sébastien Mercier, invité
Hélodie Dionne, secrétaire d'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (À 19 H 32)

Après constatation du quorum, la présidente sortante ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

CP-2024-10-1383

IL EST PROPOSÉ par Rachel Rioux et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2024
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024
- 1.4 Formulaire de consentement à la communication des renseignements personnels
- 1.5 Parole au public

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

- 2.1 Projet 3 réseaux et familles unis

3. DOSSIERS DE DÉCISION

- 3.1 Révision de la procédure d'élection
- 3.2 Nomination d'un comité d'élection
 - 3.2.1 Président d'élection
 - 3.2.2 Secrétaire d'élection
 - 3.2.3 Scrutateurs
- 3.3 Élections (voir Annexe 1)
- 3.4 Nomination des parents du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

4. DOSSIERS D'INFORMATION

- 4.1 Informations de la direction générale
- 4.2 Rôle et mandats du comité de parents
- 4.3 Règles de régie interne du comité de parents
- 4.4 Calendrier des rencontres 2024-2025
- 4.5 Calendrier de consultations 2024-2025
- 4.6 Dossier de correspondance

5. DOSSIERS DIVERS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mardi 5 novembre 2024, à 19 h 30, à La Pocatière

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

CP-2024-10-1384

IL EST PROPOSÉ par Kaden Viel et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

1.4 FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Hélodie Dionne explique que les écoles ont fourni ou fourniront les formulaires de consentement à la communication des renseignements. Ces renseignements sont utilisés seulement à l'interne du centre de services scolaire.

1.5 PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public lors de cette rencontre.

4. DOSSIERS D'INFORMATION

4.1 INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Antoine Déry, directeur général, vient rencontrer les membres du comité de parents afin de leur transmettre différentes informations et les remercier pour leur implication et leur engagement. Il répond aux questions des membres.

Rôle et mandats du comité de parents :

Il explique que le comité de parents est un comité avec une structure autonome. Il sert d'agent de liaison entre le centre de services scolaire et les écoles et est consulté sur les politiques et les orientations du centre de services scolaire. Les parents siégeant au comité de parents peuvent être désignés pour siéger au conseil d'administration.

Programme d'aide alimentaire :

Une annonce sera faite dans les prochaines semaines concernant le programme d'aide alimentaire mis en place avec des partenaires de la communauté. Il est question d'un investissement d'un demi-million de dollars par année pour ce projet. Cet argent sera utilisé dans deux volets :

- la distribution d'une collation par élève du primaire et du secondaire par semaine tout au long de l'année scolaire;
- une enveloppe discrétionnaire dans les écoles qui permettra d'offrir de l'aide particulière à des élèves qui en auraient besoin sans que ce soit publicisé.

Information/temps d'écran :

Il explique qu'un choix a été fait durant la pandémie d'offrir un outil informatique à tous les élèves du secondaire et du 3^e cycle du primaire, et ce, dans un but éducatif et social. Cela permet également aux élèves de développer des compétences technologiques.

Le centre de services scolaire est conscient que ces outils peuvent devenir une source de distraction à la maison. Malheureusement, on ne peut rien faire; c'est aux parents de gérer ce volet.

Transport scolaire du midi et service de garde :

Le service de transport scolaire du midi est disponible cette année dans certains secteurs du territoire. Une orientation sera prise pour l'an prochain à la fin de l'année scolaire actuelle.

Il mentionne aux membres que toutes les écoles, à l'exception d'une, possèdent un service de garde. Ce service est autofinancé par les parents pour les parents. Il est donc souhaité qu'il n'y ait pas de surplus budgétaire à la fin de l'année scolaire. Pour ce faire, à partir de cette année, les directions d'école présenteront un solde et une planification budgétaire à leur conseil d'établissement en avril ou mai. Si un surplus est envisagé dans le budget du service de garde à ce moment-là, une tarification régressive sera mise en place.

De plus, M. Déry mentionne que le budget du service de garde devrait être présenté au conseil d'établissement minimalement aux deux mois.

Renseignements personnels :

En lien avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, il informe les membres qu'un document sera transmis à tous les parents dans les prochains mois afin d'autoriser le centre de services scolaire à utiliser les renseignements personnels qui se trouvent dans les dossiers des élèves.

Situation à Saint-Épiphanie et Saint-François-Xavier-de-Viger :

Il explique aux membres que les écoles desservies par les municipalités de Saint-Épiphanie et Saint-François-Xavier-de-Viger vivent une lente décroissance par rapport aux nombres d'élèves.

Selon la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, un processus a été enclenché afin de bien évaluer la situation et les avenues possibles.

Il explique que, anciennement, ces deux écoles comprenaient beaucoup d'élèves et il avait été décidé de séparer le parcours des élèves dans celles-ci. Il y aura donc une rencontre avec les parents de ces municipalités afin de voir la possibilité que les élèves de Saint-Épiphanie et Saint-François-Xavier-de-Viger fassent leur parcours du primaire au complet dans leur école respective.

4.2 RÔLE ET MANDATS DU COMITÉ DE PARENTS

Ce point a été traité par monsieur Antoine Déry au point 4.1.

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

2.1 PROJET 3 RÉSEAUX ET FAMILLES UNIS

Monsieur Sébastien Mercier, directeur adjoint des Services éducatifs jeunes, vient présenter le projet 3 réseaux et familles unis aux membres.

Il s'agit d'un projet régional englobant les quatre centres de services scolaires du Bas-Saint-Laurent et le CISSS du Bas-Saint-Laurent. Le but de ce projet est que les réseaux de l'éducation, de la santé et du communautaire travaillent ensemble sur la persévérance scolaire des jeunes du 3^e cycle du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire.

Chaque centre de services scolaire doit former un comité local et celui-ci doit compter un parent. Il fait appel aux membres du comité de parents pour trouver une personne pour siéger sur ce comité. Il est question de trois ou quatre rencontres par année qui se dérouleront dans l'après-midi.

Après discussion, Kaden Viel est nommé comme représentant sur le comité local. Le comité de parents aimerait nommer Jessica Poirier comme parent substitut pour ce comité.

Les coordonnées des deux personnes seront transmises à monsieur Sébastien Mercier.

3. DOSSIERS DE DÉCISION

3.1 RÉVISION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

Héloïdie Dionne explique que la liste des postes qui sont en élection cette année se retrouve dans l'annexe 1 de l'ordre du jour.

Elle explique la procédure d'élection prévue aux Règles de régie interne du comité de parents. Elle mentionne que pour pouvoir être nommés aux postes électifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* les membres doivent avoir été désignés comme représentant lors de l'assemblée générale annuelle de leur école et ne pas être un(e) employé(e) du centre de services scolaire.

3.2 NOMINATION D'UN COMITÉ D'ÉLECTION

3.2.1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CP-2024-10-1385

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE Héloïdie Dionne agisse comme présidente d'élection.

3.2.2 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

CP-2024-10-1386

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE Héloïdie Dionne agisse comme secrétaire d'élection.

3.2.3 SCRUTATEURS D'ÉLECTION

CP-2024-10-1387

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE Anaïs Berger et Kelly Sirois agissent comme scrutateur d'élection.

3.3 ÉLECTIONS

Selon l'Annexe 1, les postes électifs vacants prévus à la Loi sur l'instruction publique (145 LIP et 190 LIP), ainsi que les postes électifs vacants prévus aux règles de régie interne sont débattus.

Avant l'élection à chaque poste, le président d'élection rappelle les rôles et responsabilités reliés audit poste.

Poste électif prévu à la Loi sur l'instruction publique (mandat de 1 an)

Présidence

CP-2024-10-1388

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Véronique Brillant.

La présidente d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature, Véronique Brillant est élue au poste de présidente du comité de parents.

Postes électifs prévus aux Règles de régie interne (mandat de 1 an)

Vice-présidence

CP-2024-10-1389

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Kaden Viel.

La présidente d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature, Kaden Viel est élu au poste de vice-président du comité de parents.

Secrétaire-trésorier

CP-2024-10-1390

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Rachel Rioux.

La présidente d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature, Rachel Rioux est élue au poste de secrétaire-trésorière du comité de parents.

Délégué(e)s FCPQ (un(e) délégué(e) avec droit de vote et un(e) délégué(e) sans droit de vote)

CP-2024-10-1391

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Cloé Gagné;
- Kadel Viel;
- Véronique Domingue.

La présidente d'élection ferme la période de mise en candidature.

Cloé Gagné et Véronique Domingue accepte leur mise en candidature. Kaden Viel refuse.

En présence d'une seule candidature pour chaque poste, la présidente d'élection déclare Cloé Gagné élue au poste de déléguée de la FCPQ – avec droit de vote.

Elle déclare Véronique Domingue élue au poste de déléguée de la FCPQ – sans droit de vote.

Délégué(e) et substitut au comité consultatif du transport

CP-2024-10-1392

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Jessica Lavoie;
- Mélanie Ouellet.

La présidente d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature pour chaque poste, la présidente d'élection déclare Jessica Lavoie élue au poste de déléguée au comité consultatif du transport.

Elle déclare Mélanie Ouellet élue au poste du substitut au comité consultatif du transport.

Agent(e) de communication

CP-2024-10-1393

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Jessica Poirier;
- Frédérique Dionne.

La présidente d'élection ferme la période de mise en candidature.

Frédérique Dionne accepte sa mise en candidature. Jessica Poirier refuse.

En présence d'une seule candidature, Frédérique Dionne est élue au poste d'agente de communication du comité de parents.

3.4 NOMINATION DES PARENTS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

CP-2024-10-1394

Hélodie Dionne explique le processus qui a mené à la proposition des personnes transmises par ce comité.

Après échanges, **IL EST PROPOSÉ** par Frédérique Dionne et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE les personnes suivantes soient désignées pour siéger au CCSEHDAA pour l'année 2024-2025, à savoir :

Secteur de La Pocatière

- Marc Beaulieu, École polyvalente La Pocatière (poursuite de mandat)
- Émilie Dionne-St-Pierre, École polyvalente La Pocatière
- Marie-Claude Thibault, École Sacré-Coeur

Secteur de Saint-Pascal

- Amélie Charest, École Saint-Louis de Saint-Joseph
- Laurence Labelle, École Sainte-Hélène (poursuite de mandat)
- Émilie Lévesque, École Hudon-Ferland

Secteur de Rivière-du-Loup

- Claude Beaulieu, École secondaire de Rivière-du-Loup (poursuite de mandat)
- Émilie Bouchard, École Saint-Modeste
- Josiane Lajoie, École Roy (poursuite de mandat)
- Jovette Levasseur-Rousseau, École Joly (poursuite de mandat)
- Carolane Lupien, École La Croisée
- Diane Ouellet, École Moisson-d'Arts (poursuite de mandat)
- Valérie Pelletier, École secondaire de Rivière-du-Loup (poursuite de mandat)
- Manon Voyer, École secondaire de Rivière-du-Loup (poursuite de mandat)

SUIVI : Transmission de la résolution aux Services éducatifs jeunes.

De plus, les membres demandent s'il serait possible que la liste des membres de ce comité soit transmise à tous les parents ayant un enfant avec un plan d'intervention afin que ceux-ci sachent vers qui ils peuvent se tourner en cas de besoin.

4. DOSSIERS D'INFORMATIONS (SUITE)

4.3 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE PARENTS

Hélodie Dionne explique que les règles de régie interne du comité de parents leur ont été transmises dans le courriel d'invitation et que des modifications ont été apportées à celles-ci en lien avec l'adoption du calendrier des rencontres et les frais de déplacement et de repas. Celles-ci sont identifiées en jaune dans le document.

CP-2024-10-1395

Après échanges, **IL EST PROPOSÉ** par Kaden Viel et **UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE les règles de régie interne du comité de parents soient adoptées, sous réserve des modifications suivantes :

- Retirer le texte entre parenthèse dans le 2^e paragraphe de la page 6;
- Retirer l'ancien formulaire de frais de déplacement.

Hélodie Dionne informe les membres que les formulaires de réclamation des dépenses se retrouvent sur le site Internet du comité de parents.

SUIVI : Dépôt du document sur le site Web du centre de services scolaire.

4.4 CALENDRIER DES RENCONTRES 2024-2025

Hélodie Dionne informe les membres que le calendrier des rencontres du comité de parents pour 2024-2025 leur a été transmis dans le courriel d'invitation de la rencontre.

4.5 CALENDRIER DE CONSULTATION 2024-2025

Héloïdie Dionne explique que le calendrier de consultation du comité de parents et des organismes partenaires 2024-2025 est un document évolutif qui a pour but d'informer des différentes consultations qui ont lieu durant l'année scolaire.

Celui-ci sera déposé sur le site Web du centre de services scolaire dans la section du comité de parents.

SUIVI : Dépôt du document sur le site Web du centre de services scolaire.

4.4 DOSSIERS DE CORRESPONDANCE

La présidente informe les membres de la réception d'un document en lien avec Trottibus. Les informations seront transmises par courriel aux membres du comité de parents.

5. DOSSIERS DIVERS

Il n'y a aucun dossier divers lors de cette rencontre.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

CP-2024-10-1396

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et **UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la séance soit levée à 21 h 58.

Prochaine rencontre : Le mardi 5 novembre 2024, à 19 h 30, à La Pocatière.

Héloïdie Dionne, secrétaire d'assemblée

Véronique Brillant, présidente